**REPUBLIQUE DU NIGER REGION DE DOSSO DEPARTEMENT DE DOSSO COMMUNE RURALE DE FARREY**

**PROCES VERBAL DE LA 2ème SESSION ORDINAIRE DE L’ANNEE 2023**

L’an deux mil vingt trois et le Mercredi vingt six, Jeudi vingt sept, Vendredi vingt huit et le Samedi vingt neuf Juillet, s’est tenue la 2ème session ordinaire du conseil municipal, dans la salle de réunion de la Mairie de Farrey, sous la présidence de **MADAME AMINATA ASSANE ATTININE, Maire** de la Commune rurale de Farrey, Présidente du conseil.

**Etaient présents les conseillers ci – après :**

* Mr Garba Manou Elu
* Mr Adamou Soumana Elu
* Mr Abdoulaye Garba Elu
* Mr Moussa Souley Elu
* Mme Salamatou Ousseïni Elue
* Mr Seydou Djibo Elu
* Mme Aminata Assane Attinine Elue
* Mr Adamou Insa Elu
* Mr Adamou Gourouza Elu
* Mme Maïmouna Garba Elue
* Mr Ousmane Salifou Représentant du chef de secteur
* Mme Adama Seydou Elue
* Melle Souéba Illiassou Elue
* Mr Mounkaïla Salifou Elu
* Mr Mahamud Hinsa Elu

**Absent** : Néant

Le secrétaire de séance est assuré par Monsieur HABIBOU GARBA, receveur municipal de la Commune rurale de Farrey.

Outre les conseillers, la session a enregistré la présence de Monsieur MAHAMADOU ALKASSOUM, Préfet du Département de Dosso, les services techniques déconcentrés de la Commune, le personnel administratif de la Mairie.

L’ouverture intervenue vers 11 heures a été marquée par une fathia, le mot de bienvenue du chef de village de Farrey, et l’allocution d’ouverture du Maire qui a remercié les participants d’avoir répondu présents à ladite session. Ensuite, la parole fut donnée au Préfet du Département de Dosso qui a salué le climat de cohésion et de sérénité qui caractérise le conseil municipal de Farrey. Il a porté une appréciation positive à l’ordre du jour du conseil municipal dont des points non moins importants ont été inscrits. Le Préfet du département de Dosso a profité de l’occasion pour aborder des sujets tels que :

* La vente de céréales à prix modéré qui a atténué la souffrance des populations et dont la 4e phase est en cours ;
* La vente du son et d’engrais initié par l’Etat Nigérien ;
* Prévention des conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
* Sensibilisation des populations par les conseillers sur le respect des normes.

Avant d’entamer les points inscrits à l’ordre du jour, les conseillers élus présents ont apporté un amendement pour insérer au niveau du quatrième point l’appel à proposition pour la construction d’infrastructures marchandes dans les Communes d’intervention du NIG28. Ce point satisfait un engagement pris par la Commune auprès du conseil régional de Dosso.

Après l’amendement, l’ordre du jour porte sur les points ci – après :

1. Lecture, amendements et adoption du procès – verbal de la 1ère session ordinaire 2023 du conseil municipal ;
2. Situation de la campagne agricole 2023 ;
3. Présentation résultats du BEPC 2023 au niveau de la Commune ;
4. Appel à proposition pour la construction d’infrastructures marchandes dans les Communes d’intervention du NIG28 ;
5. Divers
6. **Lecture, amendement et adoption du P.V de la 1ère session ordinaire 2023 du conseil municipal.**

Après lecture intégrale avec traduction en langue suivi de l’amendement, le procès – verbal de la 1ère session ordinaire 2023 du conseil municipal de la Commune de Farrey est adopté sous réserve des amendements. Il y eut quatorze (14) voix pour, zéro (0) contre et zéro (0) abstention.

1. **Situation de la campagne agricole 2023.**

Le chef de district agricole de la Commune a pris la parole pour faire la situation de la campagne agricole 2023. Le 29 Avril 2023, quelques villages de la Commune comme Nakin Fada, Singuibossey etc…..ont semé avec la première pluie. Le 12 Mai 2023, presque la moitié des villages ont semé, mais les semis n’ont pas résisté face à l’arrêt des pluies. Le 13 Juin 2023, tous les villages administratifs et hameaux de la Commune ont semé et l’installation de la campagne agricole est définitive.

Aussi, la parole fut donnée aux conseillers élus présents pour se prononcer sur la situation de la campagne agricole dans leur zone respective. A ce niveau plusieurs d’entre eux ont intervenu. L’intervention des uns et des autres nous a permis de déduire que la campagne agricole 2023 au niveau de la Commune Rurale de Farrey se caractérise par une rareté des pluies qui a entravé le bon déroulement dès la période de semi et l’évolution des semis. Aucune attaque acridienne n’a été signalée. En conclusion la campagne agricole 2023 n’est pas du tout prometteuse au niveau de la Commune.

Dans le cadre de cette campagne agricole, la Commune bénéficié de 30 tonnes engrais mais à l’heure actuel il ne reste que 4 tonnes, les détenteurs de tickets ne sont pas venus payés au niveau de NITA AGENCE de Farrey. A ce niveau, un conseiller a fait la proposition de redistribution les tickets à d’autres producteurs.

1. **Présentation résultats du BEPC 2023 au niveau de la Commune**

Le Maire adjoint de la Commune Rurale de Farrey a procédé à la présentation des résultats du BEPC au niveau de la Commune. Sur 188 candidats officiels présentés au BEPC, 81 sont déclarés admis à l’issu des épreuves de l’examen du BEPC. Soit un taux de réussite de 43,8% qui est un peu au-dessus du taux départemental qui est de 40%. Ce qui nous donne les résultats ci – dessous par centre d’établissement secondaire.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Collèges** | **Nombre de candida présentés** | **Nombre de candidats admis** |
| 1 | CEG de Farrey  | 34 | 21 |
| 2 | CEG de Kigoudou Koira | 60 | 24 |
| 3 | CEG de Kaffi  | 40 | 17 |
| 4 | CEG de Nakin Fada | 19 | 3 |
| 5 | CEG de Singuibossey  | 23 | 15 |
| 6 | CEG de Siddo Garou | 12 | 1 |
|  | **TOTAL** | **188** | **81** |

Ce résultat est nettement supérieur par rapport aux résultats de l’année 2022, par exemple en 2022 le collège de Farrey a enregistré 4 admis sur 44 candidats présentés et Kigoudou Koira 2 admis sur 39 candidats. Cette présentation a suscité la réaction de certains conseillers qui ont demandé de changer les directeurs qui ont un mauvais résultat cette année.

1. **Appel à proposition pour la construction d’infrastructures marchandes dans les Communes d’intervention du NIG28.**

Ce point est inscrit pour prendre en compte une exigence de l’appel à proposition, notamment le point 6 du contenu des propositions qui stipule que l’offre doit avoir un procès – verbal de session du conseil municipal qui matérialise l’engagement de la Commune à inscrire l’ouvrage lors de la révision du PDC et l’inscription d’un budget pour son entretien. Après avoir pris connaissance de l’intégralité de l’appel à proposition et vu l’impérieuse nécessité que suscite ce point, les conseillers élus présents l’a adopté à l’unanimité, il y eut quatorze (14) voix pour, zéro (0) contre et zéro (0) abstention.

1. **Divers**

Le Maire a procédé à un communiqué inter – session ayant trait à la vie de la Commune. Il s’agit de :

* Vente de céréales à prix modérée dont la Commune a bénéficié de la 3e phases et dont 4e phase est en cours ;
* Le recrutement militaire prévu le 27/07/2023 et qui est reporté à une date ultérieure ;
* Vente à prix modéré de 30 tonnes de son acquis auprès de l’Etat Nigérien ;
* Le Forum Communal sur la mobilisation des ressources financières internes financé par le projet PACT2 ;
* Situation des marchés ruraux de bois de la Commune ;
* Appui à la mise en œuvre de l’ATPC dans les Communes de Yellou, Farrey, Sokorbé, Guéchémé et Soucoucoutane.

Enfin, la parole fut donnée aux conseillers qui ont surtout parlé de la situation des marchés ruraux de bois dont le marché rural de bois de Talibi Birgui et 2 autres marchés incontrôlés sont non ouvert.

Le conseil exhorte le Maire de prendre attache avec le service départemental de l’environnement pour soit ouvrir ou ferme tous les marchés ruraux de bois de la Commune car ils sont tous dans l’illégalité.

Deux (2) conseillers ont plaidé pour les réparations des PMH (Pompe à motricité humaine) de Moribane et de Guimba Tombo. Toutes ces questions ont reçu des réponses appropriées de la part du Maire.

L’ordre du jour étant épuisé, la présidente a levé la séance.

**LE RAPPORTEUR LA PRESIDENTE DU CONSEIL**

**HABIBOU GARBA Mme AMINATA ASSANE ATTINE**